

Paris, le 19 Décembre 2011

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
PARIS

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance des événements dont la gravité et l'urgence peuvent engendrer dans les prochaines heures des conséquences économiques et culturelles irréversibles impliquant 36 œuvres cinématographiques et concernant autant de sociétés de production.

Les procédures collectives (redressement et liquidation judiciaires) dont fait l'objet le Groupe QUINTA et ses différentes filiales, (Quinta Industries, Laboratoire L.T.C., Auditorium SIS, SCANLAB, DURAN DUBOI, etc..) et les premières décisions prises par le Tribunal de Commerce de Nanterre ces dernières semaines (au-delà des conséquences sociales qui touchent déjà plus de 150 salariés) ont déjà provoqué et provoqueront dans les prochains jours des dommages collatéraux considérables inhérents à la dématérialisation numérique du « stockage » des œuvres.

Sans commenter les décisions de justice du Tribunal de Commerce de Nanterre, il est néanmoins de notre devoir de vous informer que ces 36 films de longs métrages français sont dans une situation très délicate, voire en grave péril pour une partie d'entre eux parmi lesquels, à divers stades de finition :

- LA VERITE SI JE MENDS 3 de Thomas GILOU,
- STARS DES ANNEES 80 de Frédéric FORESTIER,
- RENOIR de Gilles BOURDOS,
- INFIDELE de Jean DUJARDIN, Gille LELOUCHE,...
- POPULAIRE de Régis ROINSARD,
- HOLLY MOTORS de Leos CARAX,
- Les SEIGNEURS d'Olivier DAHAN,
- MAINS ARMEES de Pierre JOLIVET,
- Thérèse DESQUEYROUX de Claude MILLER,
- ou encore ASTERIX, AU SERVICE DE SA MAJESTE de Laurent TIRARD (dont l'importance des effets spéciaux ne peuvent plus souffrir le moindre retard)
- et d'autres moins célèbres mais tout aussi vulnérables.

La valeur de ces éléments dématérialisés (images et sons des films) représente près de 300 millions d'Euros d'investissements de production, (soit 25% de l'investissement annuel du cinéma français) stockés notamment sur des réseaux et équipements informatiques appartenant à des sous-traitants ou des financeurs qui envisagent leurs saisies dans les prochains jours.

Toutes saisies et déplacements des serveurs informatiques entraîneraient la perte irrévocable des éléments, les sauvegardes en réseau ayant été effectuées par des filiales de QUINTA, elles-mêmes en redressement ou liquidation judiciaire.

Le temps presse car le « calendrier judiciaire » est en marche.

Face à ce péril, l'ensemble des Industries techniques nationales se sont mobilisées et proposent la mise en place d'un **dispositif de sauvetage immédiat** organisé autour d'un processus de sauvegarde des éléments et de la poursuite et finitions des productions en cours.

Ce dispositif technique prend naturellement en compte les obligations de garanties dues aux créanciers. Ces garanties pourront être soumises à l'accord du Liquidateur dans un cadre que nous suggérons de placer sous l'autorité du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC).

L'inventaire technique complexe des films concernés a pu être élaboré grâce à la participation et la bonne volonté de l'ensemble des responsables techniques du groupe QUINTA.

Ce plan d'action est possible s'il est mis en œuvre immédiatement en nous appuyant sur le concours précieux et le maintien des équipes pendant toute la durée des opérations.

Dès lors, la réussite de ce dispositif implique une mobilisation et une réactivité immédiate des Pouvoirs publics et une sensibilisation de l'Institution judiciaire autour des professionnels.

C'est pourquoi au regard de la gravité de cet événement et de ses conséquences, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, de faire appel à votre soutien, au nom de l'ensemble de l'Industrie cinématographique française à laquelle nous vous savons très attaché.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

P.J. Descriptif du dispositif
et Inventaire des œuvres

Thierry de SEGONZAC
Président